

## CHARTE D'ENGAGEMENT DU BÉNÉFICIAIRE D'UNE PRIME "ÉQUIPEMENT DU CYCLISTE"

Je soussigné-e,
né-e le/
Certifie sur l'honneur la sincérité des pièces justificatives :
- photocopie recto-verso de la pièce d'identité du bénéficiaire ainsi que du représentant légal le cas échéant (CNI, passeport ou titre de séjour, en cours de validité) ;
- photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition ou certification de non-imposition, quittance d'assurance ou de loyer, titre de propriété);
- facture(s) nominative(s) en français acquittée(s) et datée(s). Le numéro SIRET de l'entreprise ou de l'atelier associatif doit figurer sur la facture ;
- RIB au nom du bénéficiaire ou, à défaut, de son représentant légal.
Je m'engage sur l'honneur à :
- conserver les équipements vélo subventionnés pendant au moins 1 an sous peine de restitution de la subvention perçue ;
- utiliser les équipements subventionnés pour mon usage personnel et à ne pas les revendre ;
- favoriser l'utilisation de mon vélo pour mes déplacements réguliers (travail, courses, loisir, etc).
Je m'engage :
- à respecter le code de la route ;
- à porter un gilet de sécurité (obligatoire pour une circulation hors agglomération la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante) ;
- à porter un casque (obligatoire pour les mineurs et recommandé pour les adultes).
Fait à Quesnoy-sur-Deûle, le
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)